Enquête publique : Dossier n° 3134

Du 18 novembre au 17 décembre 2026

Demande d'approbation des plans selon la procédure ferroviaire

Projet des CFF concernant l'ajout de diagonales à l'Ouest de la gare de Renens

La procédue d'approbation des plans est régie par la Loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021), pour autant que la Loi fédérale sur les chamins de fer (LCdF; RS 742.101) n'en dispose pas autrement. L'autorité unique de la procédure d'approbation des plans est l'OFT.

Requérant : Chemins de fer fédéraux CFF SA

Communes : Ecublens, Bussigny, Crissier et Renens

Objet :

- Ajout de 4 diagonales à l'ouest de la gare de Renens en vue d'augmenter sa capacité
- Murs de guidage pour protéger les piles existantes de tabliers autoroutiers
- Demandes d'autorisations spéciales fondées sur la législation environnementale
- Etude d'impact environnementale au sens de l'ordonnance relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE ; RS 814.011)

Pour plus de détails, il y a lieu de se référer au dossier de plans ci-dessous.

Feuille d'enquête.pdf

Documents :

Présentation du projet CFF / 01.02_Condensé de projet / 01.04_Rapport technique + Rapport de sécurité

Phoca PDF

02.01.01_Demande de dérogation utilisation traversée existante câbles pas CFF

02.02.01_Demande de dérogation MEO dégagement service éloigné zone mur guidage

02.02.02_Demande dérogation utilisation traversée existante câbles CFF / 09.02_Tableau des droits à acquérir

10.91_SIOP A Profil d'espace libre / 10.92_Mandat donné expert déclarations d'indépendance certificat de compétences

10.93_Prise de position requérant sur mise en oeuvre résultats examen / 10.94_Concept d'infrastructure des voies

11.04.01_SIOP A Voie ferrée / 12.101.04_Mur de guidage Convention d'utilisation / 12.101.05_Mur de guidage Base projet

12.101.06_Mur de guidage Note de calcul / 12.101.07_Murs de guidage et piles existantes Rapport d'expert

12.101.08_Mur de guidage Prise de position sur le rapport d'examen / 12.101.09_SIOP A Génie civil

12.991_Concept d'évacuation des eaux / 12.992_Concept d'évacuation des eaux de chantier

13.04_Vérification de la sécurité des installations ouvertes au public / 14.01_Rapport de sécurité Installation électrique

14.06.01_Concept de retour du courant et de mise à la terre Installation électrique

14.07.01_Rapport SIOP A Installation électrique / 14.07.05_Attestation de conformité d'interopérabilité Installation électrique

Phoca PDF

14.10_Liste de fondations Installation électrique / 14.13_Liste des traversées à câbles / 15.01_Installations de sécurité SIOP A1

15.02_Installations de sécurité Rapport d'examen SA / 15.03_Installations sécurité Prise de position requérent rapport d'examen

15.06_Installations de sécurité Liste des fondations installations de sécurité

15.07_Installations de sécurité Démonstration de la conformité IOP

Plans :

01.03_Plan d'ensemble / 04.01_Plan de situation avec installation de chantier / 05.01_Plan Profil en long voies 71-81-99-500

05.02_Plan Profil en long voies 71-81-91-501 / 05.03_Plan Profil en long voies 72-92-300

05.04_Plan Profil en long voies 53-63-73-93-400 / 05.05_Plan Profil en long voies 54-64-74-94-601

06.01_Plan Profils normaux / 07.01_Plan Profils en travers 1-2 / 07.02_Plan Profils en travers 2-2

08.02_Plan schématique des phases de construction / 09.01_Plan d'emprises et de piquetage

10.02_Plan des espaces de sécurité / 11.01.01_Plan de projet de voie / 12.101.01_Plan de situation et coupes Murs de guidage

Phoca PDF

14.03.01_Plan de situation Installation électrique / 14.04.01_Plan Profils en travers Installation électrique

14.05.02_Plan Profils en long Installation électrique / 14.08_Schéma d'alimentation Installation électrique

15.05_Installations de sécurité Plans Profils en travers signaux

Le dossier est déposé au Centre technique communal, Service de l'urbanisme et de la durabilité, chemin des Esserts 5, ouvert au public de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture, ou sur le site internet www.ecublens.ch.

Les oppositions, écrites et en deux exemplaires seront adressées durant le délai de mise à l'enquête (date selon timbre postal) à **l'Office fédéral des transports (OFT), Section Autorisations II, 3003 Berne**. Toute personne qui n'a pas fait d'opposition est exclue de la suite de la procédure.

Délai d'opposition : 17 décembre 2026

Phoca PDF